

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6568  
28 juillet 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS  
UNIES LE 28 JUILLET 1965 PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
DE L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, pour l'information du Conseil de sécurité, le texte du télégramme No 416 qui m'a été adressé le 27 juillet par le Directeur des services de secrétariat de l'Organisation des Etats américains dans la République Dominicaine.

"Saint-Domingue, le 27 juillet 1965

No 416

Monsieur José A. Mora  
Secrétaire général de l'Organisation  
des Etats américains  
Union panaméricaine  
Washington, D.C.

Aucune violation du cessez-le-feu n'a eu lieu le 26.

La Commission des droits de l'homme a reçu la visite de plusieurs personnes qui se sont plaintes de violations des droits de l'homme dont elles auraient été victimes. Le gouvernement de reconstruction nationale a fait savoir qu'à partir du 28 courant un comité de vérification siégera à "La Victoria". Selon les informations données à la Commission, ce comité pourra 'ordonner la mise en liberté de ceux contre lesquels il n'est formulé aucune accusation'. Mme Angela Acuna de Chacon s'est rendue à la base aérienne de San Isidro afin de vérifier s'il s'y trouvait des prisonniers politiques.

Veillez agréer, etc.

Le Directeur des services de secrétariat  
de l'Organisation des Etats américains  
dans la République Dominicaine,

Santiago ORTIZ"

Je saisis cette occasion, etc.

Le secrétaire général de l'Organisation  
des Etats américains,

José A. MORA

65-18132

